

Caisse de pensions de Bayer
Nantissement des avoirs**Données personnelles de la personne assurée**

Nom _____

Prénom _____

Rue et N° _____

Pays, NPA Localité _____

N° AVS _____

Date de naissance / Sexe _____

État civil _____

Etes-vous en entière capacité de travail ? Oui Non

Avez-vous procédé à une mise en gage ? Oui, quand ? Non

Avez-vous procédé à un versement anticipé ? Oui, quand ? Non

Avez-vous procédé à un rachat durant les 3 dernières années ? Oui, quand ? Non

Téléphone / Adresse email _____

Informations sur le bien immobilier concerné**Affectation du nantissement**

Type d'objet Maison familiale Appartement

Forme de propriété du logement Propriété individuelle Propriété par étage PPE / copropriété / société de locataires

Propriété commune

Documents à remettre Contrat d'achat

Contrat de gage signé

Adresse de l'objet _____

Engagement

Je souhaite mettre en gage les prestations suivantes: Prestations de libre passage actuelles Prestations de libre passage actuelles et futures

Montant (CHF) :

Créancier gagiste

Veillez le nom complet et l'adresse du créancier gagiste

Informations

La personne assurée peut mettre en gage des prestations de la prévoyance professionnelle pour l'achat et la construction d'un appartement en propriété libre ou d'une maison individuelle. La condition préalable est l'utilisation du bien par la personne assurée sur leur lieu de résidence ou de séjour habituel.

L'assuré doit apporter la preuve que les conditions de la mise en gage sont remplies.

L'assuré reconnaît que s'il devient insolvable, le créancier gagiste peut réaliser le gage. En cas d'insolvabilité, les prestations mises en gage par son fonds de pension peuvent être versées au créancier gagiste, ce qui entraînera une réduction des prestations et une imposition fiscale.

Le consentement du créancier gagiste est requis pour tout paiement en espèces.

Signature

Lieu, date :

Lieu, date :

Signature de l'assuré

Signature du/de la conjoint/e

Remarque

En cas de transmission de l'adresse email, la personne assurée autorise l'envoi de ses documents par courriel protégé.

Confirmation de la signature du conjoint par un organisme officiel

(contrôle des habitants, service des passeports ou un notaire)

Lieu, date:

Timbre et signature de l'organisme officiel

Si vous avez des questions, contactez votre conseiller/-ère :
T: +41 44 387 89 03 – pension.bayer@kessler.ch